



LICENCE TEMPORAIRE HANDIBOXING
FORMULAIRE
Saison 2024/2025
NOTICE D'INFORMATION

La licence TEMPORAIRE HANDIBOXING, par liste de personnes, est accessible uniquement aux personnes en situation de handicap et/ou en court séjour en maison de santé pour pratiquer une discipline de la fédération dans une association affiliée pendant une période déterminée.

Ce formulaire est valable pour la saison 2024/2025. L'obtention de la licence est uniquement accessible par le remplissage de ce formulaire papier. Cette licence ne permet pas de participer aux compétitions, c'est une licence non-compétiteur.

La licence Temporaire Handiboxing est valable durant 1 mois.

Le centre hospitalier (ou maison de santé ou d'accueil) qui demande à bénéficier de la licence temporaire handiboxing doit suivre les **obligations** suivantes :

- Attester sur l'honneur de la présence de professionnels de santé (ou éducateurs) pendant les cours dispensés dans le club affilié FFKMDA ou dans le centre ;
- Obligation de fournir un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique du kickboxing, muaythai ;
- Indiquer les coordonnées du club affilié à la FFKMDA qui accueille les personnes handicapées.
- Envoyer ce formulaire dûment complété à la FFKMDA, 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET avant le début des cours.

Tarif : 5 euros par patient pour 1 mois maximum.

En prenant une licence TEMPORAIRE HANDIBOXING vous vous engagez à respecter la législation et les règlements généraux de la FFKMDA.

NOM ET ADRESSE DU CENTRE HOSPITALIER / CENTRE D ACCUEIL :

NOM ET COORDONNEES DU REONSABLE DU DISPOSITIF :

CLUB AFFILIE ACCUEILLANT :

NOM DU CLUB :
(pas d'abréviations, inscription en toutes lettres)

NUMERO D'AFFILIATION :

CRENEAU HORAIRE DES COURS (jours et horaire) :

MONITEUR EN CHARGE (nom et numéro de licence) :

Ce document est à renvoyer dûment rempli à la FFKMDA service Affiliations/licences au **38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET.**

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Nom et signature du responsable du dispositif (pour le centre hospitalier ou d'accueil) :

Nom et signature du Président du club accueillant :

Définition : *L'handiboxing est une forme de pratique d'opposition adaptée dite de « boxes pieds/poings », utilisant les mouvements et techniques issues du Kickboxing, du Muaythai et du Pancrace. Elle s'adresse à un public ayant des difficultés motrices, intellectuelles, psychiques ou tout autre problème de santé nécessitant une certaine forme d'adaptation tout en préservant l'intégrité physique et mentale du pratiquant.*